

BOURSE MUNICIPALE DE RENTRÉE SCOLAIRE

ANNEE 2026 / 2027

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette bourse est attribuée aux familles selon les critères suivants :

- ☐ **Familles** habitant Héricourt, Bussurel et Tavey le jour de la rentrée scolaire
- ☐ Ayant un ou plusieurs **enfants scolarisés dans un lycée public d'enseignement général (seconde, première, terminale)**
ou dans un lycée public d'enseignement professionnel (CAP, BEP, BAC PRO)

- ☐ Dont les ressources font apparaître un quotient annuel inférieur ou égal à **10 560 €**

Le revenu annuel pris en compte est constitué de l'ensemble des ressources de l'année 2025. Cette somme est divisée par le nombre de personnes constituant le foyer.

MONTANTS DU VERSEMENT

La bourse est de **100 €** par enfant scolarisé dans un lycée public d'enseignement général ou **120€** par enfant scolarisé dans un lycée public d'enseignement professionnel, et sera versée directement sur le compte bancaire des parents ou de l'enfant majeur (sur autorisation des parents).

CONSTITUTION DU DOSSIER

Imprimé à remplir en y joignant les documents suivants :

- **Copie de l'avis d'imposition ou de non-imposition 2026** (*en cas de concubinage, fournir les deux avis d'imposition*)
- **Justificatif de domicile le jour de la rentrée** (*copie facture loyer, EDF, téléphone...*)
- **Certificat de scolarité 2026 / 2027**
- **R.I.B ou R.I.P des parents ou de l'étudiant majeur**

Dossier à envoyer ou à déposer au C.C.A.S.
Au plus tard le vendredi 23 octobre 2026